



# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE

**DU 30 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze le trente avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de François DEVILLE, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2014

**Etaient présents :** Mesdames CHABOUD Any, DESPRES Muriel, DUMAS Isabelle, BOISSINOT Muriel, FAVRE-VICTOIRE Christiane, DUSSAPT Christiane, MARTIN Annick, FAUDOT Claudine, LACROIX Aurélie, GOUACHON Véronique, et Messieurs DEVILLE François, NEURAZ Gilles, BONDURAND Jean-Claude, FAVIER BOSSON André, GASPARINI Gil-Laurent, CONDEVAUX Jean-François, BECHEVET Patrick, BERGERON Pierre, RUCHON Gaëtan, DUBOULOZ Emmanuel, BOCHENT Pierre.

**Absent excusé ayant donné procuration :** Madame Bertille SENTISSI à Monsieur Pierre BOCHENT, Monsieur Jean-Yves LARDON à Monsieur Gil-Laurent GASPARINI, Monsieur Patrick MILLET à Madame Christiane DUSSAPT, Madame Isabelle DEFROMONT à Monsieur Jean-François PILLOT.

**Absent excusé:** Madame Catherine EPRON.

Madame CHABOUD Any a été élue secrétaire de séance.

### Compte-rendu :

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de la réunion, le Conseil Municipal :

- REPORTE l'approbation des comptes-rendus des séances des 17 et 22 avril qui auront lieu lors de la prochaine séance du fait d'un manque de temps pour les mettre en forme.
- EST INFORMÉ des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal :
  - Signature d'un bail de location pour l'appartement à l'ancienne école de Mésinges pour un montant de 300€ par mois.
- EST INFORMÉ par Monsieur le Maire de la révocation de la convention de location à la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) qui permettait la location de l'ancienne infirmerie de l'aérospatiale. Cette location avait pour but de loger le jeune volontaire européen recruté dans le cadre d'un service volontaire européen. Il précise que cette décision émane d'une volonté de pouvoir proposer un logement au futur (e) directeur général des services, puisque les logements de l'école ne seront plus disponibles en raison des travaux. Madame Any CHABOUD indique que la FOL est très embêtée par cette situation car plusieurs intervenants devaient être logés dans cet appartement cet été. Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas pris cette décision par volonté de nuire à la FOL mais pour que la commune puisse reprendre la maîtrise de ce bâtiment qui doit pouvoir être une solution pour loger dignement les salariés de la commune d'Allinges en priorité. Monsieur le Maire indique qu'il a demandé aux autres communes de la 3CL de voir s'il y avait des possibilités de logement. Madame Any CHABOUD souhaite malgré tout qu'une solution soit trouvée. Monsieur Jean-François PILLOT propose que les habitants soient consultés car il existe peut être des solutions. Monsieur le Maire indique que cette question doit être traitée au niveau intercommunal.
- EXAMINE les comptes administratifs et de gestion 2013 du budget principal. Monsieur Gilles NEURAZ présente ces comptes qui retracent l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Il présente le mécanisme de suivi des recettes et des dépenses, qui est effectué simultanément par le comptable public (la Trésorerie) et par l'ordonnateur (le Maire). A l'issue de l'exercice budgétaire, ces deux comptes doivent être strictement égaux. Il fait constater à l'assemblée la stricte égalité entre le compte de gestion et le compte administratif en effectuant une présentation détaillée qui fait ressortir :
  - Un excédent global de clôture de la section de fonctionnement de 689 975,65€ (excédent de 2013 et report de l'excédent 2012).
  - Un excédent de 58 622,88€ pour la section d'investissement (déficit 2013 comblé par l'excédent 2012).
  - Au total, les comptes dégagent un excédent global de 748 598€.
- A l'issue de la présentation de Monsieur Gilles NEURAZ, le Conseil Municipal constate la stricte similarité du compte de gestion et du compte administratif à l'unanimité.
- EXAMINE les comptes administratifs et de gestion 2013 du budget annexe des ateliers de la Genevrière. Monsieur le Maire et Monsieur Gilles NEURAZ indiquent que ce budget annexe devrait pouvoir être clôturé au cours de cet exercice budgétaire, qui doit permettre de réaffecter au budget

principal 238 000€ environ en recettes d'investissement. Il présente les résultats de dépenses et de recettes de fonctionnement et d'investissement, et fait constater au Conseil Municipal la stricte similarité entre le compte de gestion et le compte administratif, qui les approuve à l'unanimité. Madame Christiane DUSSAPT souhaite connaître les secteurs d'activités qui sont installés aux ateliers. Madame Muriel DESPRES indique qu'il y a son activité de tapissier, des activités de micro mécanique. Monsieur Jean-François PILLOT s'interroge sur le financement des travaux qui seront à réaliser. Monsieur le Maire indique que cela sera supporté par les copropriétaires.

- EXAMINE les comptes administratifs et de gestion 2013 du budget annexe « caveaux ». Monsieur Gilles NEURAZ indique qu'il s'agit d'un budget succinct qui est structurellement déficitaire puisque les investissements sont comblés dans le temps par les ventes de caveaux. Monsieur le Maire indique qu'il reste 6 caveaux libres et 27 vont être réalisés très prochainement, puisqu'une commande avait été signée par l'ancienne équipe. Monsieur Gilles NEURAZ fait constater la stricte similarité du compte administratif et du compte de gestion. Approuvé à l'unanimité.
- AFFECTE le résultat du compte administratif 2013 du budget principal au budget 2014 de la manière suivante : en section d'investissement : 589 975,65€ au compte 1068 (recettes d'investissements), 58 622,88€ au compte R001 (recettes d'investissements), 100 000<sup>e</sup> au compte R002 (recettes de fonctionnement). Approuvé à l'unanimité.
- AFFECTE le résultat du compte administratif 2013 du budget annexe ateliers de la Genevière de la manière suivante : 238 206,07€ au compte R001 (recettes d'investissements) et 5 841,11€ au compte D002 (dépenses de fonctionnement). Approuvé à l'unanimité.
- AFFECTE le résultat du compte administratif 2013 du budget annexe caveaux de la manière suivante : 15 919,78€ au compte D001 (dépenses d'investissement), 1 317,04€ au compte R002 (recettes de fonctionnement). Approuvé à l'unanimité.
- FIXE les taux d'imposition communaux en restant fidèle aux orientations budgétaires validées lors de la séance du 22 avril, à savoir de ne pas modifier ces taux, soit les pourcentages suivants :
  - Taxe d'habitation : 12,23%,
  - Taxe sur le Foncier Bâti : 9,85%,
  - Taxe sur le foncier non bâti : 39,67%. Approuvé à l'unanimité.
- EXAMINE le projet de budget primitif 2014 du budget principal. Monsieur Gilles NEURAZ indique que cette proposition a été élaborée en tenant compte des orientations budgétaires validées lors de la séance du 22 avril 2014. Monsieur Gilles NEURAZ présente les évolutions par chapitre et celles des lignes qui vont évoluer de manière significative. Monsieur Jean-François PILLOT s'interroge sur l'évolution des fournitures de petit équipement. Monsieur André FAVIER BOSSON indique qu'il s'agit de l'activité des services techniques. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une ouverture de crédit et qu'il n'est pas question de consommer l'ensemble de ces crédits si cela n'est pas nécessaire. Monsieur Gilles NEURAZ reprend la présentation des différentes lignes budgétaires significatives et leurs évolutions. Madame Muriel BOISSINOT s'interroge sur le coût des prestations de tonte des terrains de foot. Monsieur André FAVIER BOSSON indique qu'il y a 47 tontes sur l'année réalisées par l'entreprise PERNOLLET. Au niveau du temps de travail des agents, cela serait beaucoup plus coûteux de reprendre en charge les tontes. Monsieur le Maire indique qu'il va falloir reposer la question de l'organisation des différentes tontes. Monsieur Gilles NEURAZ reprend la présentation du budget primitif. En présentant les charges de personnel, il indique que l'augmentation est en partie due à la réforme des rythmes scolaires. Après une réunion de travail avec la MJC, il sera peut-être nécessaire de procéder à une décision modificative car il est envisageable qu'un transfert de crédit s'opère vers les subventions. Monsieur le Maire indique qu'il faut à nouveau travailler à des simulations du fait de l'assouplissement de la réforme des rythmes scolaires. Au niveau des effectifs municipaux, Monsieur le Maire indique que ces effectifs sont tendus et qu'il est donc nécessaire de donner des moyens pour apporter un renfort. Monsieur Gilles NEURAZ présente ensuite l'ensemble des autres dépenses. Les dépenses réelles de fonctionnement se fixent à 2 662 455,68€. Un virement à la section d'investissement est effectué à hauteur de 429 090,92€ pour équilibrer les recettes et dépenses de fonctionnement. En matière de recettes réelles de fonctionnement, celles-ci se fixent au total à 3 165 340,52€. Au niveau des recettes, Monsieur le Maire indique qu'il souhaite que l'attribution de compensation soit réévaluée. En matière de fonds genevois, il indique que la ville de THONON a fait une campagne auprès de ses habitants pour demander aux frontaliers travaillant sur Genève de se déclarer en Mairie. Il souhaite faire de même sur ALLINGES. Monsieur Gilles NEURAZ poursuit la présentation du budget avec la section d'investissement. Les dépenses prévues reprennent les éléments du débat d'orientation budgétaire. La section d'investissement s'équilibre à 2 289 208,37€ (y compris les restes à réaliser). Approuvé à l'unanimité.
- EXAMINE le budget primitif des ateliers de la Genevière qui s'équilibre en fonctionnement à 5 841,11€ et à 238 306,07€ en investissement. Approuvé à l'unanimité.
- EXAMINE le budget primitif des caveaux qui s'équilibre en fonctionnement à 1 317,04€ et à 57 159,48€ en investissement. Approuvé à l'unanimité.

- ENTEND Monsieur le Maire saluer le travail réalisé par Monsieur Gilles NEURAZ sur la préparation de ces budgets. Il remercie l'ensemble des élus d'avoir voté les comptes administratifs et les budgets primitifs à l'unanimité. Il ajoute enfin qu'un tableau de bord sera présenté régulièrement au Conseil municipal.
- ENTEND Monsieur Gaëtan RUCHON interroger Monsieur le Maire sur l'opportunité d'acquérir une maison au droit de l'avenue de Lonnaz et du chemin des Marmousets. Monsieur le Maire indique que si la maison est en vente, la commune fera valoir son droit de préemption. Cela ne se fera cependant pas dans le cadre d'une succession, car il souhaite respecter la volonté de la famille.
- EST INFORMÉ de l'état d'avancement du projet de l'école. Monsieur le Maire indique qu'une présentation par l'architecte sera réalisée dans un premier temps auprès du Conseil municipal puis dans un second temps en réunion publique.
- EXAMINE la proposition de financement élaborée par le SYANE dans le cadre des travaux de réseaux secs à Mésinges pour la suppression du passage à niveau n°68. Après participation du SYANE sur les 250 000€ de travaux, la part communale restant à couvrir est de 170 906€. Monsieur Gilles NEURAZ propose, conformément au débat d'orientation budgétaire, de solliciter un emprunt auprès du SYANE pour ce montant remboursable en 20 annuités. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'être prudent sur le financement de ces travaux. Il ajoute qu'il a rencontré le Président du Conseil Général de la Haute-Savoie qui lui a confirmé qu'une enveloppe sur la compensation financière genevoise était réservée pour la commune d'Allinges pour un montant d'1 million d'euros. Approuvé à l'unanimité.
- DECIDE de redéfinir le périmètre d'action de la commission des finances à la suite de la proposition de Monsieur Pierre BOCHENT. Monsieur le Maire considère qu'il s'agit d'une extension des compétences très utile qui permettra de réfléchir collectivement à l'organisation des services municipaux, à l'examen du régime indemnitaire.
- EXAMINE la proposition d'adhérer au Centre de Remboursement des Chèques Emploi Service Universel pour permettre de payer le service de garderie périscolaire. La restauration scolaire n'entre pas dans le cadre des CESU. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une proposition de Monsieur Gaëtan RUCHON. Approuvé à l'unanimité.
- ENTAME les questions diverses :
  - Madame Muriel BOISSINOT s'interroge sur le réglage des feux de Noyer. Monsieur André FAVIER BOSSON indique que tout cela a été réglé très récemment.
  - Monsieur Gil GASPARINI souhaite avoir des précisions sur l'organisation de Médiévallinges. Monsieur le Maire indique que cela lui pose problème car il n'y a aujourd'hui pas eu de dossier de sécurité déposé auprès de la Sous-préfecture. Il assure qu'il y aura un soutien technique de la Mairie si tout est à jour en matière de sécurité. Monsieur Pierre BOCHENT indique que compte tenu du nombre de personnes attendues, il est nécessaire de mettre en œuvre un plan d'évacuation pour les secours. Monsieur le Maire indique que s'il n'y a pas de dossier technique, il souhaite que la manifestation soit annulée. Monsieur Gil GASPARINI indique qu'en tant que Conseiller Municipal, il s'est interrogé sur l'organisation de cette manifestation sans en être informé.
  - EST INFORMÉ du recrutement de Monsieur Cédric BRUDER aux services techniques. Il est également proposé de recruter un CDD jusqu'à fin septembre aux services techniques. Le Conseil municipal donne son accord. Au niveau des saisonniers, Monsieur le Maire indique que deux saisonniers sont recrutés en juillet et deux en août.
  - EST INFORMÉ des divers dossiers liés à la communauté de communautés de communes. Il s'agit de désigner, pour chaque commission : deux conseillers communautaires de la commune et un membre du conseil municipal non Conseiller communautaire. Après discussion, les délégués sont les suivantes :
    - Commission environnement et urbanisme : Patrick BECHEVET représentera le conseil municipal et François DEVILLE et Jean-François PILLOT seront les deux délégués communautaires.
    - Commission développement territorial et économique : Monsieur Jean-Yves LARDON, conseiller municipal, Messieurs Gilles NEURAZ et André FAVIER BOSSON conseillers communautaires.
    - Commission petite enfance, jeunesse, action sociale, Mesdames Muriel DESPRES et Any CHABOUD, conseillères communautaires et Madame Christiane DUSSAPT, conseillère municipale.
    - Commission assainissement : Monsieur Jean-Claude BONDURAND, conseiller communautaire, Monsieur Jean-François CONDEVAUX et Monsieur Pierre BOCHENT, conseillers municipaux.

- Commission animation et rayonnement culturel : Madame Isabelle DUMAS, Monsieur Jean-Claude BONDURAND, conseillers communautaires et Madame Aurélie LACROIX, conseillère municipale.
- EST INFORMÉ de la décision du Conseil constitutionnel qui a jugé inconstitutionnel l'article de loi sur lequel s'est basé le Préfet pour rattacher la ville de Thonon à la Communauté de Communes des Collines du Léman en vertu de l'article 72 de la Constitution relatif à la libre administration des Collectivités Territoriales. Cela signifie que la ville de Thonon n'est pas rattachée à l'intercommunalité. Monsieur le Maire indique qu'antérieurement à cette décision, le Sous-préfet lui avait prédit une décision inverse du Conseil Constitutionnel.
- EST INFORMÉ d'une difficulté que rencontre le Maire au sein de l'intercommunalité. Il s'agit des procédures en cours entre la 3CL et le SERTE, qui sont pour lui génératrices de coûts supplémentaires. Monsieur le Maire indique que cette situation conflictuelle le met en difficulté car il considère que dans les autres instances, notamment au SIBAT, tout se passe bien. Monsieur le Maire souhaite savoir si le Conseil municipal est d'accord pour qu'il se prononce contre la poursuite de ces procédures à l'avenir, afin d'éviter de dépenser inutilement de l'argent. Le Conseil municipal est en accord avec cette position.
- REMERCIE l'ensemble des participants à la cérémonie de commémoration des déportés du 27 avril. Monsieur le Maire remercie plus particulièrement Monsieur Maurice DUGUET pour son aide à la mise en place de l'ensemble de la logistique.
- REMERCIE les agents des services techniques pour leur intervention en vue de l'élagage de différents arbres rue du Champ Menou.
- EST INFORMÉ des prochaines réunions à réaliser pour finaliser le PLU. Une séance de travail du Conseil Municipal privée sera organisée pour répondre aux remarques du commissaire enquêteur. Monsieur le Maire indique que le bouclage de cette révision du PLU sera une étape importante pour la sérénité des débats. Il ajoute que l'instruction des autorisations d'urbanisme va être transférée de l'Etat à la Communauté de Communes. Il précise qu'à ses yeux, la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ne peut pas s'envisager dans le périmètre actuel. Monsieur Jean-François PILLOT considère qu'il apparaîtrait logique d'aller vers le PLUI en cas de redéfinition du périmètre.
- ENTEND Monsieur Gaëtan RUCHON s'interroger sur les rythmes scolaires. Monsieur le Maire indique qu'une réflexion sur l'organisation de la semaine va être posée à nouveau pour entendre l'avis de chacun avant de prendre une décision pour le 6 juin au plus tard.
- ENTEND Monsieur Jean-François CONDEVAUX s'interroger sur la licence IV du Cercle Bétemp.

L'ordre du jour étant épousé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h40.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé le registre en séance les mêmes an, mois et jour que susdits.

Le Maire  
François DEVILLE.